

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **376^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le mardi 5 novembre 2024, à 17 h, à la salle du Conseil d'administration (local B-2492).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames

Julie Drolet
Selma Grahic
Marie-Chantale Sabourin
Chantal Lamarche
France Lamarche
Geneviève Prévost
Marise Lysie Théagène

Messieurs

François Demers
André Gariépy
Jean-Philippe Gingras
Bonnet Huor
Philippe Lazzaroni
Benoît Lessard
Simon Morin
Eli Emanuel Perique

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames

Roxanne Fournier
Isabelle Grelier
Véronique Leboeuf

Messieurs

Francis Belzile
Pascal Filiatrault
Alexandre Joly
André Pani
Stéphane Provost

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 375^e assemblée ordinaire: correction et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du Directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Présentation du RFA 2023-2024
 - (d) 5.2 Appropriation du solde cumulé du fonds de fonctionnement pour financer des projets d'infrastructure prioritaires
 - (d) 5.3 Facture annuelle du Centre de services scolaire de Laval – CSI
 - (d) 5.4 Composition de la Commission des études 2024-2025
 - (d) 5.5 Budget d'investissement immobilisations 2024-2025 : infrastructures et ressources informationnelles
- 6. Points d'information**

- (d) 6.1 Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et Rapport de surveillance
 - (d) 6.2 Plan de travail des départements et des comités de programme
 - (d) 6.3 Frais sessionnels, hiver 2025
 - (d) 6.4 Plan de travail du Collège
 - 6.5 Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique
- 7. Correspondance et communications écrites**
- 8. Affaires diverses**
- 9. Huis clos**
- 9.1 Élections et composition des comités

CA24/25-376.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, le président du Conseil par intérim, M. Philippe Lazzaroni, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Le point de décision 5.4 – Composition de la commission des études 2024-2025 ;
- Le point de décision 5.5 - Budget d'investissement immobilisations 2024-2025 – infrastructures et ressources informationnelles ;
- Le point d'information 6.5 – Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique.

Les points suivants sont reportés à une prochaine assemblée :

- Le point de décision 5.3 – Facture annuelle du Centre de services scolaire de Laval (CSI)
- Le point d'information 6.4 – Plan de travail du Collège

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : Mme Selma Grahic

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 376^e assemblée ordinaire tel que modifié.

CA24/25-376.2/
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DE
LA 375^e ASSEMBLÉE
ORDINAIRE :
CORRECTION ET
APPROBATION

2. Adoption du procès-verbal de la 375^e assemblée ordinaire: correction et approbation

Il est proposé par : M. André Gariépy

Appuyé par : M. Benoit Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 375^e assemblée ordinaire.

CA24/25-376.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE CE
PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Sans objet.

CA24/25-376.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du Directeur général

Le directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Journée de boycott prévue le 22 novembre 2024 en appui du mouvement pour un cessez-le-feu en Palestine : le Collège ne se positionnera pas ;

- Demandes en lien avec le cours de littérature : beaucoup d'informations ont été fournies en réponses aux diverses demandes des médias ;
- Plafond d'investissement : suivant la lettre transmise par le ministère de l'Enseignement supérieur le 31 juillet 2024 pour annoncer le plafond d'investissement, une seconde lettre a été transmise aux cégeps la semaine dernière pour confirmer ce plafond. Les plafonds d'investissement pour les deux prochaines années seront annoncés prochainement ;
- Lettre du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Montmorency (SEECM) adressée à Madame Céline Haytayan, députée de Laval-des-Rapides, pour un appel à défendre l'éducation au Québec suite aux coupures budgétaires annoncées par le gouvernement dans le secteur de l'éducation: il s'agit d'une belle initiative ;
- Cible des heures rémunérées : le Conseil du trésor a utilisé la cible de l'an dernier qui totalisait 1,6 M d'heures alors qu'il y avait des postes vacants et de la sous-embauche à ce moment, de sorte que la cible a été sous-évaluée pour cette année ;
- Gel d'embauche effectif au 1^{er} novembre 2024: cela ne touche pas les employés qui rendent des prestations directes de services aux étudiants ;
- Soirée de lancement de la plateforme Propul.se en collaboration avec Laval économique : la nouvelle plateforme de formation en ligne est lancée ;
- Mobilisation contre le projet de loi 74 qui va limiter la possibilité d'accueillir les étudiants étrangers : le dossier est porté par la Fédération des cégeps ;
- Projet en partenariat avec le privé : le Collège se doit d'être proactif et trouver des solutions alternatives pour les projets d'infrastructures. Des discussions sont entamées auprès de la ville de Laval en lien avec le terrain où se situe la Maison des arts ;
- Projet du consortium du Carré Laval : il y a plusieurs rencontres pour entrevoir ce à quoi le projet pourrait ressembler.

CA24/25-376.5/
POINTS DE
DÉCISION

5. Points de décision

(d) 5.1 Présentation du Rapport financier annuel 2023-2024

Le Conseil d'administration adopte le rapport financier annuel du Collège pour la période se terminant le 30 juin 2024, suite à un examen des documents et une présentation des résultats par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Faits saillants

- Le Collège termine l'année financière 2023-2024 avec un surplus de 1,5 M\$;
- Les revenus augmentent de 13,8 M\$ principalement expliqué par :
 - La rétroactivité des salaires des employés (recevables de 7,2 M\$) ;
 - L'allocation pour loyer à Espace Montmorency (2,4 M\$) ;
 - L'actualisation en soins infirmiers et la francisation (1,2 M\$) et ;
 - Les revenus d'intérêts (0,5 M\$).
- Les charges augmentent de 13 M\$, principalement expliqué par :
 - L'impact de la rétroactivité sur les salaires et avantages sociaux (7,6 M\$) ;
 - Les loyers, principalement à Espace Montmorency (2,7 M\$) ;
 - Autres éléments : le Plan, honoraires professionnels, licences.
- Fonds de fonctionnement : sur des revenus de fonctionnement de 114,8 M\$, dont la grande majorité provient de subventions du MES et d'autres montants proviennent de d'autres ministères et organismes, de revenus d'inscription et droits afférents, ventes de biens et services et locations et autres ;
- Charges : salaires et avantages sociaux d'environ 65 M\$ pour les enseignants et 28 M\$ pour les autres personnels ;
- Évolution des soldes de fonds : surplus cumulatif de 7,5 M\$;
- Calcul de la surembauche / sous-embauche du personnel enseignant (enveloppe du « E ») : maintenant à 27,5 ETC en sous-embauche ;

- Dépenses en immobilisation sont de 26,2 M\$, dont 14,4 M\$ en travaux en cours ;
- Total au solde de fonds : 7,5 M\$ au fonds de fonctionnement.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel (RFA) 2023-2024 pour examen par les membres du comité d'audit ;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification préparé et présenté par les vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'audit ;

Il est proposé par : M. Bonnet Huor

Appuyé par : M. André Gariépy

D'ADOPTER pour l'exercice financier 2023-2024 les éléments suivants :

- Les états financiers au 30 juin 2024 des fonds de fonctionnement et de l'investissement ;
- Les notes aux états financiers ;
- Le rapport de l'auditeur ;
- Les résultats de la vérification sur l'énergie (Énercegep).

Les auditeurs externes, Mme Roxanne Fournier et Alexandre Joly, font état des principaux éléments discutés lors de la planification de l'audit et présentent les résultats de leurs travaux.

Résultats de l'audit :

Une seule réserve est notée (passif relié à la présence possible d'amiante). Cette réserve est présente pour tous les cégeps.

(d) **5.2 Appropriation du solde cumulé du fonds de fonctionnement pour financer des projets d'infrastructure prioritaires**

Étant donné le nouveau plafond annuel d'investissement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) imposé aux cégeps, il devient important de trouver d'autres sources de financement pour couvrir les projets d'infrastructure prioritaires pour notre Collège. L'affectation d'une portion de 7 M\$ au fonds d'investissement permettrait d'accomplir les projets suivants :

- Réaménagement du 3^e étage des blocs B et C (phase 2 – Laboratoire de chimie) ;
- Réaménagement du 3^e étage du bloc A (soins infirmiers) ;
- Réaménagement du 2^e étage du bloc B (SOCS).

CONSIDÉRANT les nouvelles contraintes imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), notamment un niveau d'investissement annuel inférieur aux projets jugés prioritaires pour le Collège;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des sommes cumulées du fonds de fonctionnement n'impactera pas le niveau d'investissement annuel fixé par le MES ;

CONSIDÉRANT que le solde cumulé des fonds est de 7 522 247\$ au 30 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'audit ;

Il est proposé par : M. Bonnet Huor

Appuyé par : Mme Marie-Chantale Sabourin

D'AUTORISER le Directeur général à utiliser la somme de 7 000 000 \$ provenant du solde du fonds de fonctionnement afin de financer des projets d'infrastructure jugés prioritaires au fonds d'investissement et lui en confier la gestion.

D'OBLIGER le Directeur général à faire rapport des décisions prises en lien avec l'utilisation de ces sommes.

(d) **5.3 Facture annuelle du Centre de services scolaire de Laval – CSI**

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

(d) **5.4 Composition de la Commission des études 2024-2025**

La composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2024-2025 est modifiée.

CONSIDÉRANT la composition de la Commission des études pour l'année 2024-2025 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études ;

CONSIDÉRANT les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études ;

CONSIDÉRANT le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : Mme Julie Drolet

Appuyé par : M. Simon Morin

DE RECEVOIR officiellement la liste des membres de la Commission des études pour 2024-2025.

(d) **5.5 Budget d'investissement immobilisations 2024-2025 - infrastructures et ressources informationnelles**

En juin dernier, le Collège a présenté le budget de fonctionnement et la partie MAOB du budget de d'investissement. Il a été convenu que la portion investissement serait présentée à une prochaine assemblée. Les annonces des derniers mois, notamment quant au plafond d'investissement, ont retardé le processus de finalisation de la portion infrastructures du budget.

CONSIDÉRANT le plafond d'investissement imposé de 6,3 M\$ par le MES pour les infrastructures et le MAOB ;

CONSIDÉRANT la plafond d'investissement imposé de 2,1 M\$ pour les ressources informationnelles ;

CONSIDÉRANT les dépenses déjà engagées ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des services financiers ;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Gingras

Appuyé par : Mme Selma Grahic

D'APPROUVER le budget d'investissement immobilisations 2024-2025 - infrastructures et ressources informationnelles tel que présenté.

6. Points d'information

6.1 Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et Rapport de surveillance

En vertu de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le directeur général adopte, pour chaque année financière, le plan de gestion des risques et le dépose au Comité d'audit sur recommandation du RARC.

Le Collège doit également produire tous les trois (3) ans un rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. Ce rapport, qui doit porter sur les plans annuels adoptés pendant cette période de trois (3) ans, et être approuvé par le directeur général au plus tard quatre (4) mois après la fin de l'année financière concernée, inclut:

- La mesure des résultats de l'organisation à l'égard de la gestion des risques;
- La mesure des écarts constatés dans les différents plans de gestion des risques et l'appréciation des progrès réalisés;
- Les résultats de la vérification de l'efficacité du cadre organisationnel de gestion des risques;
- La revue du cadre organisationnel de gestion des risques;
- Tout autre élément déterminé par le Conseil du trésor.

(d) **6.2 Plan de travail des départements et des comités de programme**

Le plan de travail constitue un moyen privilégié d'information qui permet de faire connaître la nature des responsabilités confiées aux départements, aux comités de programme et à leurs membres dans le but d'assurer la qualité de l'enseignement dispensé dans les différents programmes de formation offerts.

Les activités, les projets pédagogiques particuliers, l'implication et la contribution des équipes départementales et de comités de programme au Plan stratégique du Collège, au Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur ainsi que dans certaines politiques y sont précisés.

(d) **6.3 Frais sessionnels hiver 2025**

Le tableau des frais de la session d'hiver 2025 est déposé à titre informatif.

(d) **6.4 Plan du travail du Collège**

Ce point est reporté.

(d) **6.5 Rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique**

Un suivi des travaux du Comité de gouvernance en lien avec le processus de désignation des membres détenteurs de DEC qui siégeront au Conseil est présenté.

7. Correspondance et communications écrites

CA24/25.376.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

- (d) 7.1 2024-10-18 : Lettre du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Montmorency (SEECM) à madame Céline Haytayan députée de Laval-des-Rapides pour un appel à défendre l'éducation au Québec suite aux coupures budgétaires annoncées par le gouvernement dans le secteur de l'éducation.
- (d) 7.2 2024-10-24 : Lettre du sous-ministre du financement du budget et des infrastructures au ministère de l'Enseignement supérieur, pour informer le Collège du maintien du niveau d'investissement pour le volet infrastructures octroyé pour 2024-2025.
- (d) 7.3 2024-10-25: Lettre du bureau de la sous-ministre de l'Enseignement supérieur concernant le gel de recrutement devant être appliqué dans les cégeps à compter du 1^{er} novembre 2024.
- (d) 7.4 2024-10-31: Courriel de la directrice régionale au ministère de l'Immigration de la francisation et de l'intégration, concernant le plan d'immigration du Québec 2025.

8. Affaires diverses

CA23/24-376.8/
AFFAIRES DIVERSES

Un suivi est effectué sur la situation impliquant Récrégestion.

Un administrateur souhaite partager un article paru dans le quotidien *Le Devoir* au sujet de l'utilisation du transport actif et collectif au cégep de l'Outaouais.

9. Huis Clos

9.1 Élections et composition du Conseil d'administration

Comité exécutif

Le Comité exécutif est composé de cinq membres, soit le Directeur général et quatre membres externes.

Les membres suivants sont élus pour siéger au Comité exécutif pour l'année 2024-2025 :

- M. Bonnet Huor
- Mme Chantal Lamarche
- M. Philippe Lazzaroni
- Mme Marie-Chantale Sabourin

Présidence du Conseil

Parmi les membres du Comité exécutif, M. Philippe Lazzaroni a été élu pour occuper le poste de président du Conseil et M. Bonnet Huor a été élu pour occuper le poste de vice-président du Conseil pour l'année 2024-2025.

Les comités du Conseil d'administration doivent être composés pour l'année 2024-2025.

Comité d'audit

Il est composé de trois membres externes.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au Comité d'audit pour l'année 2024-2025 :

- M. André Gariépy
- M. Jean-Philippe Gingras
- M. Bonnet Huor

DE NOMMER M. Bonnet Huor pour assurer la présidence du comité.

Comité de gouvernance et d'éthique

Ce comité est formé de six membres, dont quatre sont nommés parmi les membres externes et deux parmi ses membres internes.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au Comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2024-2025 :

- Mme Julie Drolet
- M. Jean-Philippe Gingras
- Mme Chantal Lamarche
- M. Philippe Lazzaroni
- M. Simon Morin
- Mme Geneviève Prévost

DE NOMMER Mme Julie Drolet afin d'assurer la présidence du comité.

Comité des ressources humaines

Ce comité est formé de cinq membres, dont trois sont nommés parmi les membres externes et deux parmi ses membres internes.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au Comité des ressources humaines pour l'année 2024-2025 :

- M. André Gariépy, membre par intérim
- M. Bonnet Huor

- Mme Marie-Chantale Sabourin
- Mme Marise Lysie Théagène
- M. Eli Emanuel Perique

DE NOMMER M. Bonnet Huor afin d'assurer la présidence du comité.

Comité d'évaluation annuelle du Directeur général

Le Conseil d'administration doit former un Comité d'évaluation annuelle dont la présidence est confiée au président du Conseil pour le Directeur général. Il est composé, outre la présidence, de deux personnes choisies parmi les membres externes.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au Comité d'évaluation annuelle du Directeur général pour l'année 2024-2025 :

- M. Bonnet Huor
- M. Philippe Lazzaroni, président du comité
- Mme Marie-Chantale Sabourin

Comité d'évaluation annuelle de la Directrice des études

Le Conseil d'administration doit former un Comité d'évaluation annuelle dont la présidence est confiée au Directeur général pour la Directrice des études. Il est composé, outre la présidence, de deux personnes choisies parmi les membres externes du Conseil.

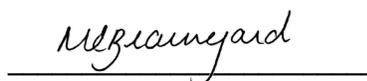
DE NOMMER les membres suivants pour siéger au Comité d'évaluation annuelle de la Directrice des études pour l'année 2024-2025 :

- M. Philippe Lazzaroni
- M. Benoit Lessard, président du comité
- Mme Marie-Chantale Sabourin

LA SÉANCE EST LEVÉE



Philippe Lazzaroni
Président par intérim



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire